



## REGLEMENT SPORTIF 2023

### Sommaire

<b>1. SAISON SPORTIVE</b>	<b>2</b>
<b>2. CATEGORIE DE COUREURS</b>	<b>2</b>
<b>3. TYPES D'ÉPREUVES DÉFINIS PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE 1 METRE</b>	<b>2</b>
3.1. Championnat de France	2
3.2. Épreuves de type « Nationale »	2
3.3. Épreuves de type « Interligue »	2
3.4. Épreuves de type « Ligue »	2
<b>4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES</b>	<b>3</b>
<b>5. INSCRIPTION AUX ÉPREUVES</b>	<b>3</b>
<b>6. OUVERTURE AUX ÉTRANGERS</b>	<b>3</b>
<b>7. SYSTÈME DE COURSE ET FLOTTES DE RÉPARTITION</b>	<b>3</b>
<b>8. CLASSEMENT DES COUREURS ÉTABLI PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE 1 METRE</b>	<b>4</b>
8.1. Nombre et types des épreuves prises en compte	4
8.2. Validation des épreuves	4
8.3. Méthode de calcul	4
<b>9. MODALITÉS DE SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023 ET DU MONDE 2024</b>	<b>5</b>
9.1. Championnat de France 2023	5
9.2. Championnat du Monde 2024	5

**ANNEXE : SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS AUX REGATES ET AU CLASSEMENT NATIONAL**

## 1. SAISON SPORTIVE

La saison 2023 de l'association de classe 1 mètre court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 correspondant à la validité de l'adhésion à l'association.

## 2. CATEGORIE DE COUREURS

La classe 1 mètre ne comporte pas de catégorie liée à l'âge ou au genre des pratiquants.

## 3. TYPES D'ÉPREUVES DÉFINIS PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE 1 MÈTRE

L'association française de classe 1 mètre a réparti les épreuves inscrites au calendrier FFVoile en quatre catégories, à savoir le championnat de France et les épreuves de type Nationale, Interligue et Ligue.

### 3.1 Championnat de France

En 2023, le championnat de France de Classe est organisé par le CN Castelnaudary (La Ganguise) du 18 au 21 mai.

Les modalités de participation sont définies au paragraphe 9.1.

### 3.2 Epreuve de type « Nationale »

- Tricastin (UNVMP), du 8 au 10 avril
- Pas de National « Nord » prévu cette année faute de club candidat

### 3.3 Epreuves de type « Interligue »

- CN MARIN (Martinique), le 29 janvier (5A FFV)
- SNVPA La Varenne, du 28 au 29 janvier
- CVCK Vitrolles, du 4 au 5 mars
- CV Valenciennes, du 18 au 19 mars
- CV Rives de Leran, du 18 au 19 mars
- SN Sablais, du 23 au 24 septembre,
- CV Angoulême, du 18 au 19 novembre.

### 3.4 Epreuves de type « Ligue »

Il s'agit de toutes les épreuves inscrites au calendrier FFVoile de grade 5A (Ligue A ou LA) et 5B (Ligue B ou LB) sauf la régata du CN MARIN du 29 janvier considérée comme Interligue « asso ».

## 4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

Tout licencié FFVoile peut participer sans restriction à une épreuve de grade 5 de la FFVoile, sauf si cette épreuve a été classée Interligue par l'association française de la classe 1 mètre. Pour les autres épreuves, seuls les licenciés FFVoile membres de l'association française de classe 1 mètre à la date de clôture des inscriptions seront acceptés<sup>1</sup>, ainsi que les concurrents étrangers (membres d'une association de classe nationale (ACN)) qui seront en conformité avec les règles de jauge de la classe Internationale et toutes les règles de la FFVoile applicables, y compris les prescriptions

---

<sup>1</sup> Tout concurrent ne remplissant pas cette condition sera retiré du classement final pour le calcul des points.

fédérales applicables aux étrangers et celles mentionnées dans les avis de course type. A chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser un voilier classe 1 mètre jaugé. Ils devront présenter le certificat de jauge correspondant délivré par l'ACN ayant enregistré le bateau.

Tout concurrent mineur doit fournir une autorisation parentale le jour de son inscription. La catégorie de publicité applicable à la classe 1 mètre est celle définie selon la réglementation 20 de WORLD SAILING. Si le matériel utilisé par le coureur possède des marques de publicité telles que prévues par cette catégorie, le concurrent doit posséder une carte d'autorisation de publicité délivrée par la FFVoile.

## **5. INSCRIPTION AUX EPREUVES**

Pour faciliter la tâche des clubs organisateurs, la préinscription est fortement recommandée. Il est en particulier recommandé en dehors de la préinscription demandée par l'organisateur (qui devra publier la liste des préinscrits) d'indiquer sa présence sur le forum pour « motiver » les autres coureurs. Cela permet aux clubs de prévoir le bon déroulement des compétitions, les moyens de sécurité et l'accueil. L'inscription électronique est préconisée.

**Attention : le coureur préinscrit doit toujours confirmer son inscription le jour de l'épreuve et il devra obligatoirement présenter le certificat de jauge du bateau.**

## **6. OUVERTURE AUX ETRANGERS**

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée. L'avis de course peut en définir les modalités ou la limiter (cas du championnat de France ou des épreuves de type Nationale).

## **7. SYSTEME DE COURSE ET FLOTTES DE REPARTITION**

Le système de course préconisé est le HMS 2022. Les flottes de répartition seront constituées, le cas échéant, en utilisant le classement national des coureurs établi par l'association française de la classe 1 mètre à la date indiquée dans l'avis de course.

## **8. CLASSEMENT DES COUREURS ETABLI PAR L'ASSOCIATION FRANCAISE DE CLASSE 1 METRE**

L'association française de classe 1 mètre a mis en place un classement national des coureurs, qui prend en compte les résultats aux épreuves courues dans les 12 derniers mois et la date d'affiliation à l'association française de classe 1 mètre de chaque année. Six épreuves au maximum seront prises en compte. Les résultats seront récupérés directement sur le site de la FFVoile.

### 8.1 Nombre et types des épreuves prises en compte

Le nombre et les types des épreuves prises en compte pour l'établissement du classement des coureurs de l'association française sont donnés dans le tableau ci-dessous :

<b>Grade</b>	<b>Nb régates max. prises en compte</b>
<b>2</b>	<b>0</b>
<b>CF</b>	<b>1</b>
<b>« Nationale »</b>	<b>1</b>
<b>« Interligue »</b>	<b>2</b>
<b>LA</b>	<b>6</b>
<b>LB</b>	<b>6</b>

Les régates intitulées N, IL, LA et LB sont définies au paragraphe 8 du présent document.

## 8.2 Validation des épreuves

Pour qu'une épreuve soit validée et comptabilisée par l'association française de la classe 1 mètre, les épreuves devront compter le nombre minimum de compétiteurs (licenciés FFV ou étrangers) suivants :

- Championnat de France : 20 coureurs,
- Nationale : 15 coureurs,
- Interligue : 10 coureurs,
- Ligue (A ou B) : 5 coureurs.

Les résultats des régates doivent être transmis à la FFVoile, même si le quota minimum de coureurs n'est pas atteint. Les régates sous RIR ne seront pas prises en compte.

## 8.3 Méthode de calcul

Le nombre de points obtenus par un membre de l'association française de classe 1 mètre sur une épreuve se calcule en appliquant la formule d'interpolation hyperbolique :

$$\text{Pts} = (\text{PtsPremier} - \text{PtsDernier}) * (\text{Nb} - \text{Place}) / (\text{Nb} + \text{Place} - 2) + \text{Pts Dernier}$$

Avec :

- o Place : représente la place du coureur à l'épreuve,
- o Nb : représente le nombre de classés à l'épreuve (hormis les DNA),
- o Pts Premier et Pts Dernier : valeurs d'interpolation en fonction du niveau de l'épreuve.

<b>Intitulé</b>	<b>Retenues</b>	<b>Pts Premier</b>	<b>Pts Dernier</b>
<b>CF</b>	<b>1</b>	<b>350</b>	<b>60</b>
<b>N</b>	<b>1</b>	<b>300</b>	<b>50</b>
<b>IL</b>	<b>2</b>	<b>200</b>	<b>40</b>
<b>LA/LB</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>20</b>

Pour un maximum de 6 régates prises en compte, les six meilleurs résultats selon les critères ci-dessus.

## 9. MODALITES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023 ET DU MONDE 2024

### 9.1 Championnat de France 2023

Le nombre de concurrents est limité à 62 (4 flottes avec 6 bateaux promus).

Le premier français du championnat de France 2022 est automatiquement qualifié pour le championnat de France 2023 ainsi que les deux coureurs bénéficiant des bateaux de prêt de l'association.

#### Pour les concurrents licenciés FFV

- Les inscriptions s'effectueront en ligne sur un site à préciser au plus tard le 16 avril 2023.
- Parmi les dossiers complets, les 49 premiers classés au classement national de l'association française de classe 1 mètre du 16 avril 2023 seront sélectionnés (hors champion 2022 et les deux bateaux de prêt). Les autres dossiers seront classés par ordre d'arrivée par l'organisateur.

#### Concurrents appartenant à d'autres autorités nationales WORLD SAILING

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur un site à préciser au plus tard le 16 avril 2023. Cette inscription sera possible à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023. Le paiement devra être confirmé dans les 3 jours suivant la confirmation de leur inscription. Dans un premier temps, les 8 premiers inscrits seront sélectionnés.

### Invitations

Deux invitations spéciales pourront être accordées par le comité directeur de l'association française de classe 1 mètre. Les invitations non utilisées, seront remises dans le volume total de sélection.

La liste des coureurs sélectionnés et la liste d'attente éventuelle seront affichées sur le site internet de l'association le 18 avril 2023.

Si, à l'issue de cette sélection, il reste des places vacantes dans la limite de 62 inscrits, le club organisateur prendra les dossiers par ordre d'arrivée, quelle que soit leur nationalité ou le classement national français.

### 9.2 Championnat du Monde 2024

Le Championnat du Monde 2024 n'a pour l'instant pas de dates ni de lieu confirmé.

La sélection s'effectuera dans l'ordre du classement National des coureurs figé à une date précisée plus tard.

Une invitation spéciale pourra être accordée par le comité directeur de l'association française de la classe 1 mètre. Si non utilisée, elle sera remise dans le volume total de sélection.



## ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE 1 METRE

### ANNEXE : SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS AUX REGATES ET AU CLASSEMENT NATIONAL

#### Participation aux régates

	<b>5C</b>	<b>LB</b>	<b>LA</b>	<b>IL</b>	<b>N</b>	<b>CF</b>
<b>Non licencié FFVoile</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Licencié FFVoile Non membre association</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Licencié FFVoile Membre association</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Etranger membre d'une NCA</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui*</b>	<b>Oui*</b>

\* Suivant l'avis de course

#### Prise en compte dans le classement national de l'association française de classe 1 mètre

	<b>5C</b>	<b>LB</b>	<b>LA</b>	<b>IL</b>	<b>N</b>	<b>CF</b>
<b>Non licencié FFVoile</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Licencié FFVoile Non membre association</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Licencié FFVoile Membre association</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Etranger membre d'une NCA</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

Les régates intitulées N, IL, LA et LB sont définies dans le paragraphe 8 du présent document.  
Les régates sous RIR ne seront pas prises en compte.